

COMMUNE DE PENTHALAZ



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-05 **relatif à la fixation des plafonds en** **matière d'endettement et de risques** **pour le cautionnement pendant la** **durée de la législature 2021 - 2026**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

| PREAMBULE

En vertu de la loi sur les communes (LC - RSV 175.11) du 28 février 1956, et spécifiquement de l'article 143, traitant les emprunts, la Municipalité soumet à votre approbation le préavis relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement pendant la durée de la législature 2021 – 2026.

| SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Afin d'analyser la situation financière de la commune, nous allons utiliser les 3 indicateurs suivants.

Poids de la dette :

Le poids de la dette est le ratio suivant : **dette nette / recettes courantes**

Il détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité publique pour rembourser sa dette, dans le cas théorique où toutes ses recettes courantes y seraient affectées. Une collectivité publique ne peut évidemment pas attribuer la totalité de ses recettes courantes pour rembourser ses dettes, sans quoi elle ne disposerait plus de moyens pour le budget de fonctionnement. Mais cet indicateur présente l'avantage de comparer deux éléments financiers entre eux en mesurant le « poids » de la dette nette dans les ressources de la collectivité. En effet, c'est précisément ces ressources qui permettront principalement de supporter l'endettement.

Si la tendance à moyen terme du ratio est en augmentation, cela signifie que l'endettement s'alourdit. Ce phénomène provient soit d'une augmentation plus forte de l'endettement proportionnellement aux recettes courantes, soit d'une diminution plus forte des recettes courantes proportionnellement à la dette nette. Le raisonnement est inverse si le ratio diminue.

Il n'existe pas véritablement de normes de référence sur cet indicateur. En tenant compte des ratios similaires et des principes de finances publiques, **un nombre d'années supérieur à 2.5 est signe d'un endettement conséquent.**

Renouvellement de la dette :

Le renouvellement de la dette est le ratio suivant : **dette nette / marge d'autofinancement**

Il détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité publique pour rembourser sa dette, dans le cas où toute sa marge d'autofinancement y serait affectée. En d'autres termes, les liquidités dégagées par l'activité de fonctionnement sont attribuées à l'amortissement financier de l'endettement. Cet indicateur permet donc également d'évaluer le poids de la dette dans les finances communales et les risques liés à l'endettement (surendettement lorsque la marge d'autofinancement est négatif à moyen terme). Basé sur la marge d'autofinancement, cet indicateur est relativement volatil d'une année à l'autre et doit être apprécié sur le moyen terme et en fonction de sa tendance (hausse ou baisse).

Un résultat négatif signifie que la marge d'autofinancement est aussi négative et que, par conséquent, la collectivité publique doit emprunter et/ou puiser dans ses réserves effectives (réellement constituées) pour financer le ménage courant. Idéalement, le nombre d'années devrait être **inférieur à 25-30 ans**, car cela représente la durée de vie moyenne des investissements pour lesquels une dette a dû être contractée. En respectant cette durée, la dette est « effacée » lorsque les investissements sont arrivés à la fin de leur durée de vie.

Le poids des intérêts passifs :

Le poids des intérêts passifs est le ratio suivant : **intérêts passifs / recettes courantes**

Il détermine la part des recettes courantes consacrée au financement des intérêts passifs. Il mesure également les risques liés à l'endettement, notamment sur le « prix » de la dette. Comme dans le poids de la dette, ce sont essentiellement les recettes courantes qui permettent de supporter les intérêts passifs. Nous relevons que cet indicateur complète le poids de la dette, puisqu'à « poids de la dette » inchangé, le poids des intérêts passifs peut varier selon les taux d'intérêts des marchés.

L'interprétation standard de cet indicateur est la suivante :

< 5% signifie un endettement faible

≥ 5% et ≤ 15% signifie un endettement moyen

> 15% signifie un endettement trop élevé

Le tableau ci-dessous constate que la sante financière de la Commune est bonne et stable pendant la période 2016 - 2021, car tous les indicateurs se situent dans les paramètres souhaités. A souligner que le poids des intérêts passifs est en constante diminution, grâce aux taux d'intérêt faibles.

Gestion de la dette							
Poids de la dette : nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette avec les recettes courantes							
Max. 2.5 ans	DN / RC	Désignation	2016	2017	2018	2019	2020
		Dette nette (DN)	8'958'835	9'621'888	10'509'314	10'258'732	9'239'776
		Recettes courantes (RC)	14'048'406	13'777'384	13'633'558	13'905'955	13'916'776
		En nombre d'années	0.6	0.7	0.8	0.7	0.7
Renouvellement de la dette : nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette, dans le cas où toute la marge d'autofinancement y est affectée							
Max. 30 ans	DN /MA	Désignation	2016	2017	2018	2019	2020
		Dette nette (DN)	8'958'835	9'621'888	10'509'314	10'258'732	9'239'776
		Marge d'autofinancement (MA)	1'459'224	1'415'351	1'546'662	1'470'487	1'597'172
		En nombre d'années	6	7	7	7	6
Poids des intérêts passifs : part des recettes courantes consacrée au financement des intérêts passifs							
Max. 5-10 %	IP / RC	Désignation	2016	2017	2018	2019	2020
		Intérêts passifs (IP)	123'198	111'393	93'447	85'925	55'882
		Recettes courantes (RC)	14'048'406	13'777'384	13'633'558	13'905'955	13'916'776
		En %	0.9%	0.8%	0.7%	0.6%	0.4%

En outre, vous trouverez ci-dessous la situation du plafond d'endettement au 31.12.2020.

Situation financière par rapport au plafond d'endettement			
Catégorie		Détail	Récapitulation
Selon bilan au 31 décembre 2020 : (endettement actuel)			13'016'893.85
Dettes à court terme		3'848'193.85	
9.20 Engagements courants (créanciers)		575'861.30	
9.21 Dettes à court terme		3'047'700.00	
9.25 Passifs transitoires		224'632.55	
Dettes à moyen et long terme		9'168'700.00	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		9'155'700.00	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		13'000.00	
Limites de crédits bancaires et couverture solde fonds de réserve			1'000'000.00
Limites de crédits bancaires		1'000'000.00	
BCV, compte 942.20.90		700'000.00	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000.00	
Couverture solde fonds de réserve (non couvert par actifs circulants)		0.00	
Selon préavis en cours :			4'063'000.00
Préavis relatifs à la réfection des Rtes de Lausanne et Cossonay	2017-16	1'000'000.00	solde ds 9.21
Préavis relatifs à la réfection de la Rte de Lausanne, à l'entrée de la localité	2018-24	285'000.00	
Préavis relatifs au réaménagement et réfection de la route de la Gare	2020-38	1'528'000.00	
Préavis 2020-45 - Travaux d'assainissement du bâtiment Maison de Ville et annexes	2020-45	1'250'000.00	
Dette totale prévue			18'079'893.85
Plafond d'endettement maximum selon préavis 2016-09			36'000'000.00

METHODE DE CALCUL UTILISEE

Pour le calcul du plafond d'endettement, la Municipalité s'est basée sur les recommandations de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) publiées sur son site. Vous trouverez ci-dessous le lien.

<https://www.ucv.ch/thematiques/economie-et-finances/finances-communales>

Les 3 principes de cette méthode sont les suivants.

1. Afin de respecter l'équité intergénérationnelle, la commune doit s'assurer d'être en mesure de rembourser sa dette sur une période de 30 ans au maximum. Cette durée correspond également à la durée de vie maximale autorisée pour le calcul des amortissements comptables (obligatoires) (art. 17 RCom).
2. Lorsque l'équilibre budgétaire est respecté, la marge d'autofinancement est égale au montant des amortissements comptables (obligatoires).
3. Puisque la commune doit être capable de rembourser sa dette en 30 ans au maximum et que les moyens financiers pour rembourser cette dette sont la marge d'autofinancement, alors la capacité économique d'endettement correspond à 30 fois la marge d'autofinancement.

CAPACITE ECONOMIQUE D'ENDETTEMENT

La capacité économique d'endettement d'une commune est son niveau d'endettement maximum (valeur en CHF), soutenable financièrement sur le long terme. Elle est calculée selon la formule ci-dessous.

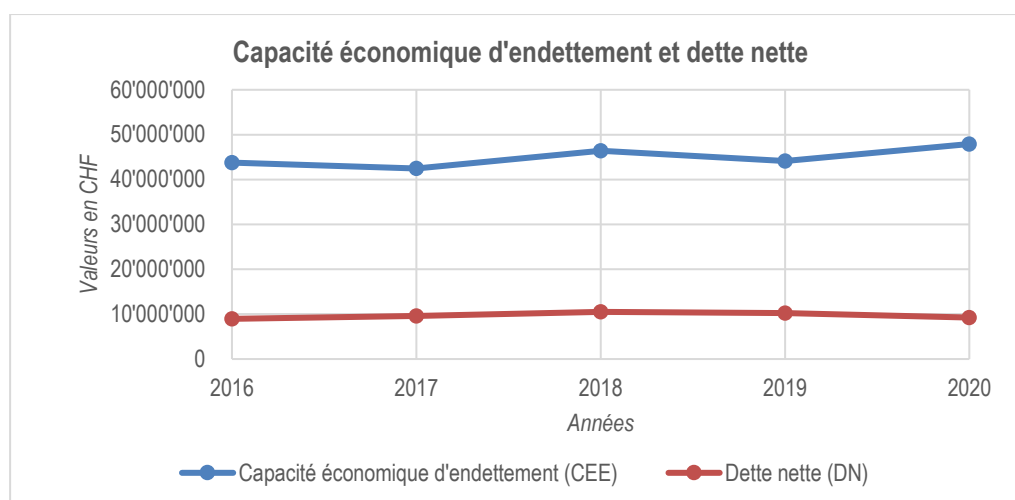
$$(a) 30 \times (b) \text{ marge d'autofinancement} = (c) \text{ capacité économique d'endettement}$$

a. 30 : trente ans qui représentent la relation entre la situation financière, évaluée avec la marge d'autofinancement, et la capacité économique d'endettement.

b. marge d'autofinancement : elle représente les moyens financiers dégagés par l'activité d'exploitation de la commune et qui sont à disposition pour rembourser la dette.

c. capacité économique d'endettement : il s'agit de la limite économique d'endettement de la commune.

Selon le graphique ci-dessous la capacité économique d'endettement moyenne des derniers 5 ans est de CHF 44'933'380.-.



CATALOGUE DES INVESTISSEMENTS

Vous trouverez ci-dessous le degré de priorité des investissements défini par la municipalité:

- 1 : investissement à réaliser dans les 3 ans à venir.
- 2 : début de l'investissement pour la fin de la législature.
- 3: investissement à réaliser lors de la prochaine législature
4. investissement envisagé dans le futur, indiqué comme "pro memoria"

Tout d'abord, vous trouverez ci-dessous la liste des préavis en cours et terminés (en amortissement) :

2021							
Préavis	Objet	Année réalisation	Coût voté	Durée de vie	Amort annuel	Fin Amort	Situation au 31.12.2020
9.170.10	Crédit d'étude - Etat des lieux collecteurs divers chemins	en cours	40'000.00			Compte d'attente	22'979
2-98/31-00/03-0	Maison/Ville réfection & transform.	99-02	1'618'000.00			Amort terminé	741'800
18-25	Demande de crédit pour création classes	18-21	220'000.00			2021	-66'440
19-37	Réparations du terrain des courts de tennis	20	151'100.00			2021	94'399
21-49	Crédit d'étude nouveaux bâtiments scolaires	en cours	656'250.00			2021	0
17-14	Informatique	en cours	323'000.00	5	52'000	2022	68'736
19-32/20-42	Plan d'affectation, permis de construire à Le Cheminet	en cours	125'000.00			2022	90'352
39-89/06-90	Collège Cheminet I, extension	90-92	8'708'000.00	30	178'000	2023	491'000
19-91/ 26-92	Collège Cheminet II, restructur.	92-95	5'284'000.00	30	109'000	2025	545'000
40-09	Réseau EP 1 PPA Les Câbleries	09-11	609'500.00	30	16'400	2025	81'000
03-16	Transf. Classe collège Cheminet	16-17	145'000.00	10	9'275	2026	55'650
19-29	Achat balayeuse	19	156'000.00	8	6'900	2026	41'400
32-93	Terrain Pcelle 169 La Vuy, (Ch. Rouge 1&3)	12	189'300.00	30	12'600	2026	75'900
65-10	Terrain Pcelle 169 La Vuy, (Ch. Rouge 1&3)	12	290'700.00	30	10'000	2026	220'700
24-96	Cheminet-Loëtaz, épur./chaussée	96-99	1'491'000.00	30	29'400	2027	187'300
13-02	Réfect. salle gym du Cheminet	03-05	742'200.00	30	23'000	2028	185'000
84-11	Rénovation Piscine	11-14	589'500.00	20	11'400	2029	98'000
17-00/29-00	Eglise-Ch. Rouge, séparatif étapes 1 & 2	00-03	1'204'600.00	30	21'300	2031	239'200
69-10	Réfect. pavillon du Tennis	11	195'000.00	20	7'250	2031	79'750
48-14	Achat pcelle 127	15	1'370'000.00	30	33'400	2031	358'500
49-15	Camping, aliment. électrique et pataugeoire	15-16	355'000.00	20	15'625	2031	171'875
16-10	Tennis - Renouvellement infrastructure	17-19	230'800.00	20	14'500	2031	158'400
5/31-08/46-14/4	Révision du PGA	en cours	516'000.00		13'000	2031	151'241
12-02	Ch. Rouge-Etang, 3ème étape	01-03	618'300.00	30	17'000	2033	222'000
58-05	Conduite EP Daillens-Charrières	05-07	690'000.00	30	13'700	2035	205'500
18-07	Ch. Rouge trottoir & EP	07-12	734'500.00	30	9'800	2035	149'600
17-07	Giratoire de la Gare	06-11	2'565'000.00	30	52'400	2041	1'092'900
20-45	Travaux d'assainissement MdV	en cours	1'250'000.00	20	62'500	2041	8'401
21-48	Réfection de la rue de l'Ancienne-Poste	en cours	672'000.00	20	25'200	2042	0
17-12	Réservoir Charrières_Assainsst	12-13	356'300.00	30	7'900	2042	173'800
25-12	EU&EP_Etape D&E_Anc poste-transfo RE	11-14	1'238'100.00	30	18'500	2044	443'000
40-09	Réseau EP 2 PPA Les Câbleries	09-14	1'200'000.00	30	23'200	2044	556'800
41-14	Eclairage public, étape 3-4	15-16	420'000.00	30	13'400	2045	335'000
85-11	Constr. local pompiers	11-16	2'871'600.00	30	42'950	2045	1'073'750
36-13	Rempl. équip. publics souterrains	13-18	4'901'300.00	30	87'900	2047	2'327'400
16-61	Réaménagement du Vieux village	16-19	2'275'000.00	30	44'900	2047	1'212'300
47-14	Transform. et rénov. Plan-Bois	14-16	1'524'500.00	30	26'000	2047	702'000
15-57	Collège du Cheminet, réf. Façade	16-18	395'000.00	30	12'475	2047	336'825
40-09	Réseau EP 3 PPA Les Câbleries	09-18	562'400.00	30	6'400	2048	179'200
17-16 & 18-24	Réfection Rte Lsne et Rte Cossonay	16-20	3'085'500.00	30	65'250	2049	1'926'069
20-38	Réaménagement et réctn de la route de la Gare	en cours	1'738'000.00	30	50'950	2051	67'382
TOTAL			52'307'450		1'143'475		15'103'669

Les investissements projetés pour la législature 2021-2026 sont les suivants :

2022				
D priorité	Objet	Coût brut	Durée de vie	Amortissement
1	Place de la Gare, aménagement physique	700'000.00	15	46'667
1	Séparatif Florimont	3'000'000.00	30	100'000
1	Rénovation restaurant de la piscine à lier avec aménagements camping	1'000'000.00	20	50'000
1	Aménagements divers sur site camping ouest et de passage	700'000.00	20	35'000
2	Travaux de raccordement cadre des écoles part Penthaz	500'000.00	30	16'667
2	Rénovation appartements rte de Daillens 2 + salle dans les combles	300'000.00	15	20'000
2	Chemins vicinaux Perey Colomb	300'000.00	15	20'000
2	Parcs et place de jeux	100'000.00	10	10'000
2	Aire de sports part Penthaz	400'000.00	20	20'000
2	Conduite d'eau réservoir de Monjoux	300'000.00	15	20'000
2	Bâtiment parascolaire part Penthaz	1'500'000.00	30	50'000
2	Isolation collège du Cheminet	2'000'000.00	30	66'667
2	Nouvelle salle de GYM avec cantine scolaire	4'000'000.00	30	133'333
2	Salle gym VD1 Cheminet part Penthaz	200'000.00	15	13'333
2	Rachat de la parcelle 126	1'500'000.00	30	50'000
3	Démolition bâtiments parcelles 127 et 130	400'000.00	10	40'000
3	Verger (enveloppe + toiture)	2'000'000.00	30	66'667
3	Verger extérieur (cf dém. Particip.)	500'000.00	30	16'667
3	Séparatif En Sauffaz	2'000'000.00	30	66'667
3	Eclairage public, derniers quartiers	400'000.00	15	26'667
3	Route Ch. De Valrose	1'000'000.00	30	33'333
3	Revaloris. De l'espace public (suite DP)	3'000'000.00	30	100'000
3	Bâtiment communal y compris parking	7'000'000.00	30	233'333
pr mem.	Assainissement décharge Bas des Monts	1'000'000.00		
pr mem.	Assainissement buttes stand de tir 300 m	500'000.00		
pr mem.	Rénovation bâtiment stand petit calibre	200'000.00		
pr mem.	Taxe au poids, étude de faisabilité et réalisation	450'000.00		
pr mem.	Trottoirs Cheminet			
budget	Création d'un trottoir entre ch. D'Azilly et cimetière (prendre sur compte 9.282.430)			
budget	Rénovation trottoir du Chemin rouge			
TOTAL		34'950'000		1'235'000

Récapitulation des investissements :

1	Réalisation dans les 3 ans à venir	5'400'000.00
2	Début de l'investissement pour la fin de la législature	11'100'000.00
3	2027 et suivants	16'300'000.00
pr mem.	Pour mémoire	2'150'000.00
		34'950'000.00

Même si la capacité économique nous permettrait d'avoir un plafond d'endettement de CHF 44'933'380.-, vu l'endettement de CHF 18'079'893.85 au 31.12.2020 et les investissements prévus de CHF 16'500'000.- pour la législature 2021 – 2026, la Municipalité estime que le plafond actuel de CHF 36'000'000.- est suffisant, comme vous pouvez le constater dans le tableau suivant où nous vous présentons une projection de la situation du plafond

Plafond d'endettement de risques de cautionnement pour la législature 2021-2026

d'endettement jusqu'à l'année 2031, en tenant compte que tous les investissements prévus dans le catalogue soient réalisés et sans utiliser les fonds de réserve.

SITUATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT 2020-2031						
--	--	--	--	--	--	--

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Plafond d'endettement	36'000'000	36'000'000	36'000'000	36'000'000	36'000'000	36'000'000
Utilisé	18'079'894	18'079'894	17'095'894	17'849'894	18'300'894	19'153'894
Remboursements	0	-984'000	-1'046'000	-1'349'000	-947'000	-1'144'000
Nouveaux emprunts	0	0	1'800'000	1'800'000	1'800'000	5'550'000
Disponible	17'920'106	18'904'106	18'150'106	17'699'106	16'846'106	12'440'106

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Plafond d'endettement	36'000'000	36'000'000	36'000'000	36'000'000	36'000'000	36'000'000
Utilisé	23'559'894	28'240'894	29'781'894	31'322'894	32'863'894	34'404'894
Remboursements	-869'000	-1'719'000	-1'719'000	-1'719'000	-1'719'000	-1'719'000
Nouveaux emprunts	5'550'000	3'260'000	3'260'000	3'260'000	3'260'000	3'260'000
Disponible	7'759'106	6'218'106	4'677'106	3'136'106	1'595'106	54'106

Du point de vu des amortissements, il serait également possible de réaliser tous les investissements prévus dans le catalogue, sans tenir compte des subventions ou des prélèvements des fonds de réserves. Si la marge d'autofinancement pour la période 2021-2031 reste similaire à la moyenne des dernières 5 ans, une fois les amortissements comptabilisés, nous aurions un solde cumulé positif de CHF 101'141.- selon le tableau ci-dessous.

AMORTISSEMENTS 2020-2031						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissements (sans amort. supplémentaires), préavis en cours	1'001'906	1'143'475	1'143'475	1'091'000	913'000	913'000
Amortissement investissements à venir D priorité 1				231'667	231'667	231'667
Amortissement investissements à venir D priorité 2						
Amortissement investissements à venir D priorité 3						
Marge d'autofinancement moyenne 2016-2020	1'498'000	1'498'000	1'498'000	1'498'000	1'498'000	1'498'000
Solde à prélever/attribuer aux fonds de réserve	496'094	354'525	354'525	175'333	353'333	353'333
Solde cumulé à prélever/attribuer aux fonds de réserve	496'094	850'619	1'205'144	1'380'477	1'733'810	2'087'143

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Amortissements (sans amort. supplémentaires), préavis en cours	788'000	749'000	719'000	696'000	696'000	696'000
Amortissement investissements à venir D priorité 1	231'667	231'667	231'667	231'667	231'667	231'667
Amortissement investissements à venir D priorité 2	420'000	420'000	420'000	420'000	420'000	420'000
Amortissement investissements à venir D priorité 3		544'000	544'000	544'000	544'000	544'000
Marge d'autofinancement moyenne 2016-2020	1'498'000	1'498'000	1'498'000	1'498'000	1'498'000	1'498'000
Solde à prélever/attribuer aux fonds de réserve	58'333	-446'667	-416'667	-393'667	-393'667	-393'667
Solde cumulé à prélever/attribuer aux fonds de réserve	2'145'476	1'698'809	1'282'142	888'475	494'808	101'141

FIXATION DU PLAFOND DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS ET AUTRES FORMES DE GARANTIES

La fixation de ce plafond est de la seule responsabilité du conseil communal. Il n'est pas cumulatif avec le plafond d'endettement des investissements.

A ce jour, la Commune de Penthaz, n'a plus aucun cautionnement bancaire. Toutefois, il y a un cautionnement de loyers qui se monte à CHF 4'900.-.

Concernant les associations intercommunales, la commune fait partie de l'ASICoPE, de l'ASIVenoge, de l'ARASPE, de l'AJERCO, de l'ASPIC, de l'AIEE et du Groupement Forestier du Sépey-Mormont pour lesquelles nous avons un risque de cautionnement. En effet, si ces différentes associations venaient à être dissoutes, les communes membres devraient assumer les crédits bancaires qui ne pourraient pas être remboursés.

Association	Plafond maximum de l'association	Selon plafond emprunts maximum
ARASPE - Association de Communes Région RAS Cossonay-Orbe-La Vallée	146'200.00	6'456.84
ASICoPe	20'000'000.00	3'542'934.44
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et Région	100'000.00	12'521.96
Groupement Forestière du Sépey-Mormont	150'000.00	15'675.00
Mobility		10'800.00
Cautionnement loyers (SC SwissCaution SA)		4'900.00
ASPIC (assoc. Intercommunale de la piscine des Chavannes)	15'000'000.00	2'589'700.83
Travaux rénovation Eglise catholique La Sarraz - Cossonay		231'687.00
AIEE	25'500'000.00	6'542'803.42
ASIVenoge	30'000'000.00	11'384'576.00
TOTAL		24'342'055.50

Au vu du risque, la Municipalité vous propose un plafond maximum pour les cautionnements de CHF 25'000'000.-. En effet, ce chapitre a fortement augmenté par rapport au préavis 2016-09 ou il avait été établi à la hauteur de CHF 6'000'000.-, cette différence est due aux raisons suivantes.

- Augmentation du plafond d'endettement de l'ASIVenoge.
- Intégration du plafond d'endettement de l'AIEE, dans le plafond de cautionnement de la commune depuis 2017.
- Création de l'ASPIC pour la construction de la piscine de Chavannes.

A titre de comparaison vous trouverez ci-dessous le tableau présenté dans le préavis 2016-09.

Association	Plafond maximum de l'association	Selon plafond emprunts maximum
ARASPE - Association de Communes Région RAS Cossonay-Orbe-La Vallée	146'200.00	7'370.03
ASICoPe	20'000'000.00	4'118'231.94
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et Région	100'000.00	13'623.94
Groupement Forestière du Sépey-Mormont	150'000.00	29'571.17
Mobility		10'800.00
Cautionnement loyers (SC SwissCaution SA)		4'900.00
Travaux rénovation Eglise catholique La Sarraz - Cossonay	1'727'000.00	230'000.00
ASIVenoge + projet GAIN	15'000'000.00	1'247'699.67
TOTAL		5'662'196.75

Selon les recommandations de l'UCV pour déterminer la capacité de cautionnement il faudrait diviser par deux la capacité économique d'endettement, cela donnerait une valeur de CHF 22'466'690.-, inférieur au montant demandé par la Municipalité. Mais étant donné que le plafond d'endettement a été établi à CHF 36'000'000.- et non à CHF 44'933'380.-, dans l'ensemble, les recommandations de l'UCV sont respectées et la santé financière de la commune assurée.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2021-05, où le rapport de la commission des finances et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :

1. Plafond d'endettement : CHF 36'000'000.-
2. Plafond des risques de cautionnement et autres engagements : CHF 25'000'000.-

Adopté en séance de Municipalité du 6 septembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Didier Chapuis



Le secrétaire adjoint



Angel Bannwart

Municipal responsable : Mme Valérie Codina Cervellin